

St-Hyacinthe, le 10 septembre 2007

Commission Taylor-Bouchard

C'est à titre personnel que je présente ce mémoire dans le cadre de votre commission sur les accommodements raisonnables. J'ai une formation universitaire en administration et je travaille comme consultant en informatique. Je m'intéresse à l'histoire et à la politique. En regard de notre condition de provinciaux, je tiens simplement à jeter un éclairage sur le fait que cette commission n'aura aucune utilité à long terme. Voici donc mon argumentaire.

Mémoire sur les accommodements raisonnables

L'unité de corps d'une nation peut prendre sa source sous différentes formes. Depuis l'arrivée des premiers colons français en terre d'Amérique notre esprit de corps était assuré par la religion catholique ainsi qu'une langue et des mœurs communes. Pendant environ 200 ans, et plus précisément entre 1660 et 1760, les colons français avaient pris possession de l'ensemble du territoire américain sans aucun partage significatif avec d'autres blancs, sauf avec les premières Nations et les 13 colonies américaines sur une étroite bande à l'est du continent. Puis survint la conquête de 1760. À partir de cet instant s'est ajouté à ce 'liant' qui assurait notre cohésion une dimension plus pernicieuse et beaucoup moins glorieuse, soit une mentalité de colonisé propre à tous les canadiens français dans le Bas-Canada. Ce nouvel élément façonne encore aujourd'hui notre relation au monde extérieur. Cela fait maintenant près de 250 ans que nous composons avec ce liant. Vers la fin des années 60, nous avons mis fin à la domination de l'église dans nos vies. La cohésion de notre nation repose depuis, mais pour combien de temps, sur la langue et les mœurs communes ainsi que cette mentalité de colonisé qui ne voit son existence et sa réussite qu'à travers les yeux des autres.

Personnellement c'est en gardant en mémoire cette réalité que je présente mon mémoire à votre commission sur les accommodements raisonnables et que j'aborde les quatre dimensions qui semblent vous intéresser à la lecture de votre mandat.

- L'interculturalisme
- L'immigration
- La laïcité
- L'identité québécoise

L'interculturalisme

Pour comprendre l'interculturalisme il faut comprendre et distinguer les termes race, ethnie et nation. Le présent texte s'inspire grandement d'un texte de Henri Laberge; *Culture nationale et cultures ethniques : l'interculturalisme à la québécoise.*

La race réfère à des traits physiques et génétiques communs à un groupe de personnes.

L'ethnie réfère à un héritage culturel ainsi qu'aux affinités, qui se manifestent entre les personnes, et les familles ayant en commun cet héritage culturel. L'hérédité dans ce cas est culturelle et non génétique. L'ethnie renferme sans doute plusieurs races en son sein, mais implique toutefois une certaine conformité culturelle des personnes et des familles qui en font partie.

Une nation est composée de diverses ethnies qui elles-mêmes sont composées de diverses races. La race repose sur un déterminisme dont la personne visée n'a aucun contrôle alors que l'ethnie réfère à une volonté d'appartenir ou non à une culture quelconque. *L'ethnie est du domaine privé.* Une fois que plusieurs ethnies acceptent tacitement et volontairement de vivre ensemble, de partager des institutions communes et de se doter de normes communes pour la vie en société, nous sommes alors à l'aube d'une nation. *La nation est du domaine public.*

À partir des précédentes précisions, nous pouvons admettre, sans déformer trop la réalité, que jusqu'à aujourd'hui la nation québécoise était facile à identifier et à administrer car elle reposait sur une seule ethnie majoritaire, la française, et sur deux autres minoritaires; l'anglaise et les premières Nations (il va de soit que cette dernière se subdivise en diverses autres ethnies).

Tant que l'homogénéité de la nation québécoise reposait sur l'homogénéité de son ethnicité, nos aïeux laissaient en héritage une terre et des biens. Ils n'avaient pas à se soucier de la pérennité de leur ethnie. Cela allait de soit. Aujourd'hui, le défi est de savoir que nous laisserons en héritage beaucoup plus qu'une terre, mais également une langue et des mœurs propre au québécois et québécoises. Nous devons être fiers de cette culture d'origine française et fiers de la laisser en héritage sur le continent américain.

Depuis 1867, c'est la première fois dans son histoire que le Québec est confronté à une immigration qui n'est pas noyée par son fort taux de natalité. Historiquement le Québec a été beaucoup moins façonné, toute proportion gardée, par l'immigration de toute origine que le reste du Canada.

Une ou plusieurs ethnies, qui n'aurait pas la volonté de partager la culture de sa nation d'accueil serait une source de tensions, lesquelles pourrait mener à l'éclatement de cette nation pour en créer de multiples.

Puisqu'en ces temps-ci, le taux de natalité des québécoises ne permet pas le renouvellement de l'ethnie qui fut le berceau de la nation québécoise, nous devons nous assurer que les immigrants qui viendront s'installer sur nos terres auront à cœur de perpétuer et d'améliorer notre mode de vie. Ce mode de vie doit sans doute être à bien des égards fort avantageux puisque ces derniers quittent souvent tout pour venir s'y installer. Ils devront défendre les valeurs qui sont les nôtres ... sans quoi, ils se verront refuser la citoyenneté québécoise.

Dans cet esprit, nous pouvons nous demander si des femmes voilées qui refusent d'enlever leur voile lors des élections sont à même de perpétuer et d'améliorer notre mode de vie. Et le jour où ces mêmes femmes iront jusqu'en Cours suprême du Canada pour défendre leur droit en s'appuyant sur la Charte des droits et libertés du Canada ou du Québec, nous serons en droit de se poser la question suivante; avons-nous mis entre leur

main des armes qui visent à tuer nos gains historiques. Serions-nous fiers dans 200 ou 300 ans de revenir se balader dans les rues du Québec et de croiser une majorité de femmes voilées. Est-ce cet héritage que nous voulons laisser aux générations futures. Que faisons-nous de la mémoire de nos mères, de nos grand-mères et de nos arrière-grand-mères qui se sont battues pour obtenir le droit à l'égalité et la reconnaissance de leur propre valeur et dignité face au monde. Ces femmes ont lutté pour briser la domination des hommes sur elles, et elles luttent encore. Ces femmes voilées de la tête au pied envoient quel message à la société ? Que la soumission à leur homme est une bonne chose. Ces mêmes femmes voilées, devraient pourtant se dévoiler pour voter dans leur propre pays ... en espérant qu'elles puissent même voter. Que viennent chercher ces femmes voilées lorsqu'elles immigreront ici ? En quoi leur présence sur nos terres est-elle bénéfique pour notre nation ? Ces femmes voilées qui demandent de ne pas découvrir leur visage le jour des élections avaient-elles le visage couvert au moment de faire leur demande d'immigration et d'obtenir tous les privilèges que la société canadienne leur concède ? À cet instant, ont-elles trouvé cela blessant de devoir découvrir leur visage ?

Que les femmes voilées ne s'inquiètent pas. Nous ne commencerons pas à les pourchasser dans les rues de Montréal ce qui, en passant, ne serait pas le cas pour de jeunes québécoises en mini-jupe qui déambuleraient dans le pays d'origine de ces mêmes femmes voilées. Je n'ai pris cet exemple que pour montrer l'absurde de la situation en regard de notre histoire et de notre mode de vie. Notre mentalité de 'boy scout', ouvert à toutes les nations nous rend ridicule à l'occasion. Pourquoi, face à un bassin de plus de 3 milliards d'humain, mettons-nous en place des mécanismes et dépensons-nous tant d'argent pour aller chercher des gens qui n'ont aucune affinité avec nous. Je vous rappelle que les *affinités communes* sont au cœur d'une ethnie où règne la cohésion. Sans ces affinités, les tensions surgissent. **Alors le Ministère de l'immigration et des communautés culturelles devrait viser les communautés qui démontrent des prédispositions à bien s'intégrer aux valeurs de notre nation. Les autres pourraient être accueillis, pour des raisons humanitaires, mais dans une très faible proportion. Ceci dans le but d'assurer la cohésion au sein de la nation.**

L'immigration

Le problème de l'accommodement raisonnable provient directement de l'immigration importante en rapport au taux de natalité trop faible. De plus, cette disproportion se vit exclusivement dans la région de Montréal. À l'extérieur de la grande région métropolitaine vous n'entendrez aucunement parler de cette problématique. Le choc des cultures n'existe tout simplement pas. Le cas d'Hérouxville, qui est à l'origine de votre présente commission, n'est pas le signe d'un problème avec les accommodements raisonnables dans ce coin de pays. C'est plutôt le cri de quatre millions de québécois et québécoises dans toutes les régions du Québec qui vous disent "Hey Montréal, rappelez-vous que vous n'êtes pas le Québec à vous seul. En dehors de vous il existe une réalité et des valeurs auxquelles nous tenons et que nous voulons léguer".

Il n'est pas mauvais de favoriser l'immigration. Après tout, nous sommes plus de six milliards sur la terre et sur ce nombre plus de la moitié vivent avec moins d'un dollar par jour pour survivre. D'un point de vue purement planétaire, où est l'intérêt de procréer encore plus alors que nous ne pouvons assurer une vie digne à chaque être humain.

Il faut se rappeler que le Québec fait partie de ce Nouveau Monde que les explorateurs voulaient atteindre et que 500 ans plus tard ... nous sommes toujours ce nouveau monde. Avec l'une des plus faibles densités de population (4.5 personnes au km²) au monde et avec toutes les richesses naturelles que nous possédons, le Québec est encore et toujours une terre d'accueil avec plein de potentiel. Il suffit de parcourir le Québec dans tous les sens pour voir tout ce potentiel inexploité. Tout est encore à faire ... même si beaucoup a déjà été fait.

L'immigration peut donc être une façon d'assurer la pérennité de la nation québécoise. *Mais comment s'assurer que ces immigrants seront nos alliés et non les fossoyeurs de la culture française en Amérique ?*

Le problème de l'immigration en est un principalement de temps. Le temps de comprendre les mœurs et coutumes de la terre d'accueil. Le temps de faire le deuil de son pays d'origine. Le temps d'assimiler de nouveaux concepts totalement nouveaux. Le temps de comprendre le verbal et le non verbal. Le temps de se sentir chez soi. Bref tout ce temps prend au bas mot dix ans et bien souvent quelques générations.

Nous sommes d'une très grande naïveté lorsque nous recevons un nouvel immigrant et que nous croyons qu'il saura jouer selon les règles de notre société. Notre mode de fonctionnement s'est bâti sur une période de plus de 400 ans et nous voudrions que du jour au lendemain des immigrants assimilent ce mode de vie en quelques années. Nous ne pouvons nous en tenir à la bonne volonté de chacun. Bien des immigrants, et principalement les réfugiés, n'ont aucune expérience du pluralisme, de la démocratie, de l'égalité des sexes, de la séparation de l'État et de la religion, etc. Nous devons décrire clairement aux immigrants la société dans laquelle ils vivront.

Le Québec de demain ne sera pas un simple ramassis de diverses cultures. *La personne désireuse de faire sa vie sur le sol québécois devra s'engager à vivre selon des normes de vie élaborées depuis 400 ans au sein de cette nation et non au sein de son ethnie.* Cet immigrant doit bien comprendre qu'il fera partie d'une nation qui a comme cause principale de promouvoir la langue française en terre d'Amérique ainsi que les institutions qu'elle s'est données depuis toutes ces années. *Il devra comprendre que la survie de sa nation d'accueil est plus importante que son ethnie.* Le dernier recours pour invalider la loi 104 est un bel exemple d'arrogance qu'une personne d'une ethnie peut exprimer face à la nation qui l'accueille. Qu'une famille immigrante parlant uniquement l'anglais veuille invalider une des lois fondatrice de l'identité de la nation québécoise démontre clairement un mépris et une ignorance totale de notre histoire. On peut se demander sérieusement en quoi cette famille sera un apport pour notre nation.

L'immigrant doit accepter d'emblé, et signer un document à cet effet, qu'il pourra vivre son ethnie culturelle d'origine en privé mais qu'il devra nécessairement subordonner l'expression de celle-ci aux droits et obligations définies par la nation dans tous les lieux publics. La seule façon pour lui de modifier ces droits et obligations définies par la nation sera en s'adressant aux tribunaux au nom d'une ethnie brimée par tel ou tel texte de loi et non en son nom personnel. Il devra démontrer qu'il a le soutien sans équivoque de son ethnie.

La nation doit s'assurer de favoriser principalement l'arrivée d'immigrants qui ont des valeurs similaires aux nôtres.

La laïcité

Voici un bel exemple de débat qui a été réglé depuis quelques années par la nation et endossé par les citoyens de cette nation. C'est donc un exemple d'héritage qui doit être respecté par les nouveaux arrivants. Si un immigrant ne désire pas respecter cette réalité au moment de son arrivée ... alors il ne sera tout simplement pas autorisé à vivre en sol québécois. C'est tout. **Encore faut-il avoir le courage de ses convictions pour les faire respecter par les autres.**

L'identité québécoise

Je ne comprends pas vraiment pourquoi il faille, dans votre mandat, revenir sur l'identité québécoise. Il est clair pour moi que je ne suis ni américain, ni canadien anglais, ni espagnol, ni mexicain, etc. Bref je suis québécois et je suis le fruit de plus de 400 ans d'évolution en terre d'Amérique. La question n'est pas de définir la nature de l'identité québécoise. Demande-t-on au norvégiens, aux suédois ou aux finlandais de définir leur identité pour leur permettre d'exister comme nation. Non, ils sont. C'est tout. **La question est donc de savoir si nous avons la maturité et le courage de l'exprimer haut et fort à la face du monde et d'en assumer les conséquences.** Malheureusement, je n'en suis pas certain. Je dois revenir sur ce sentiment de colonisé qui nous afflige depuis la conquête de 1760. Avant cette date, de nombreux explorateurs français ont découvert l'intérieur du territoire américain en commençant par les berges du St-Laurent en allant vers les Grands Lacs et en descendant jusqu'au sud du Mississipi. C'est entre autre Pierre Le moyne d'Iberville qui découvrit les terres qui deviendront la Louisiane au sud des Etats-Unis. Bref, la très grande majorité des terres découvertes à cette époque étaient sous contrôle des français. D'où la conquête des anglais en 1760, afin de favoriser leur commerce à eux. Depuis cette année fatidique, le territoire français a rétréci comme peau de chagrin pour se limiter aux frontières du Québec d'aujourd'hui. Au moment de la conquête il y avait environs 70 000 colons français en Amérique. Nous représentions la très grande majorité des blancs en sol d'Amérique. Aujourd'hui nous ne sommes plus que 7 millions au sein d'une masse de 300 millions d'anglophones. S'il est vrai que d'un point de vue purement économique notre situation actuelle est beaucoup meilleure qu'avant il n'en demeure pas moins que la situation économique des 300 autres millions d'habitants s'est également grandement améliorée. Dans l'ensemble nous n'avons pas fait mieux ni pire. Nous avons su tirer notre épingle du jeu ... comme les autres. Par contre, d'un point de vue social et politique nous sommes encore et toujours des provinciaux. Nous avons beau avoir tous les attributs d'une nation ... nous sommes toujours incapable de s'arracher à notre condition de provinciaux. Le seul courage que nous avons c'est de fêter la St-Jean-Baptiste le 24 juin de chaque année ! Cette lâcheté, de ne pouvoir faire d'une province un pays, s'exprime de diverses façons et bien souvent à notre insu puisque cet état d'esprit coule dans nos veines au quotidien.

Il n'est pas dit que nous aurions le courage d'appliquer les mesures suivantes pour favoriser une immigration mieux intégrée à nos valeurs ;

- **S'assurer que les personnes visées par l'immigration partagent nos valeurs fondamentales et comprennent ce que cela implique**
- **Informers les immigrants qu'ils se joignent à une nation où au moins 40% de la population désire faire l'indépendance et créer un nouveau pays**
- **Faire signer un document qui engage l'immigrant à respecter les valeurs, les mœurs, les coutumes et les institutions de la nation**
- **Modifier la charte des droits et libertés pour limiter les privilèges consentis aux immigrants qui ne sont pas, par définition, nés en sol québécois.**
- **Créer une citoyenneté québécoise, laquelle pourrait être perdue en cas du non respect des documents signés**
- **Obliger un certain volume d'immigrants à s'installer en région afin de favoriser l'assimilation et l'occupation du territoire.**
- **Mettre en place tous les efforts nécessaires pour faciliter l'intégration des immigrants qui respectent les points précédents. Favoriser l'embauche de ces immigrants.**

Conclusions

Nous ne pourrons jamais définir les accommodements raisonnables à la convenance de la nation québécoise en restant au sein de la fédération canadienne. Les lois québécoises seront toujours assujetties à la charte canadienne de 1982, laquelle ironiquement, s'inspire de la charte québécoise adoptée en 1975 !!! Encore et toujours cet esprit de colonisé, qui bâti l'âme de la fédération canadienne ... pour ensuite se faire rappeler qu'il doit se soumettre à cette même fédération étant donné son statut de provincial. Nous n'avons qu'à prendre pour exemple la loi 101 sur la langue française qui a été charcutée depuis son adoption le 26 août 1977 afin de bien nous rappeler notre état de dominé;

- | | |
|-------------------|---|
| 13 décembre 1979, | La Cour suprême du Canada invalide sept articles de la loi 101, dont ceux qui faisaient du français la seule langue de tribunaux et de l'Assemblée nationale. |
| 26 juillet 1984, | La Cour suprême déclare inconstitutionnelle la clause Québec qui réservait l'école anglaise aux seuls enfants dont les parents avaient fréquentés l'école anglaise au Québec. Désormais, les parents ayant fait leur primaire <u>dans n'importe quelle province canadienne</u> pourront envoyer leurs enfants à l'école anglaise au Québec. |
| 15 décembre 1988, | La Cour suprême conclut que l'interdiction de toute autre langue que le français dans l'affichage public et la publicité commerciale va à l'encontre de la liberté d'expression. |
| 22 décembre 1988, | Le gouvernement Bourassa réplique en faisant appel à la clause dérogation. Est promulguée la loi 178 qui maintient l'usage exclusif du français dans l'affichage extérieur. |
| 9 juin 1993, | Adoption de la loi 86 qui remplace la loi 178. Une nette prédominance du français dans l'affichage public et la publicité commerciale est désormais exigée. |
| 13 juin 2002, | La loi 104 est sanctionnée à l'Assemblée nationale. Exit l'échappatoire permettant l'enseignement public en anglais par la fréquentation préalable d'une école privée dans cette langue. |

31 mars 2005, La Cour suprême déboute huit familles francophones et statue que les francophones du Québec doivent continuer d'être tenus d'envoyer leurs enfants à l'école française.

22 août 2007, La cour d'appel du Québec invalide la loi 104 qui empêche un élève d'une école de langue anglaise privée non subventionnée de faire le saut dans une école de langue anglaise dans le réseau public par la suite, et ce, pour tous leurs descendants. Ce jugement sera porté en Cour suprême du Canada par le gouvernement québécois. À suivre ...

Nous devons notre existence uniquement à la bonne volonté des autres provinces alors que nous croyons être maîtres chez nous !!! Le Québec, en proportion, se verra inévitablement de moins en moins pesant au sein de la fédération canadienne. Déjà l'ouest canadien revendique plus de sièges au parlement étant donné le poids de sa population qui augmente au sein de la fédération. Ce qui est tout à fait légitime comme demande. Nous vivons cet effritement inexorable de notre importance au sein de la fédération canadienne depuis la conquête de 1760. Rien ne pourra renverser cette tendance ... sauf la création d'un pays. Les québécois et québécoises sont incapables de se projeter dans l'avenir en tant que nation souveraine. De passer de l'état de provincial à l'état de souverain changerait toute la donne. Malheureusement trop peu de québécois et québécoises comprennent cette réalité ou n'ont pas le courage de passer à l'acte. Le plus ironique dans tout cela c'est que nous sommes assujettis à une charte canadienne alors que nous ne sommes même pas signataire du rapatriement de la Constitution canadienne et de sa charte des droits et libertés !!! Il faut vraiment avoir une très faible estime de soi pour vivre dans un tel contexte et continuer à bâtir et faire progresser le pays ... des autres, celui du reste du Canada (ROC).

J'ai la nette impression que toutes les lois québécoises, en regard des lois canadiennes, sont justement des accommodements raisonnables aux yeux des canadiens anglais. La nation anglaise s'est accommodée de notre présence dans le seul but de faire prospérer leur pays. Tant que la nation française se subordonne à la nation anglaise tout est bien dans le meilleur des mondes.

Le présent exercice de déterminer les accommodements qui sont ou non raisonnables est un exercice futile, qui nous rappelle, jour après jour, notre condition d'infériorité face à la fédération canadienne. Plusieurs de ces accommodements raisonnables viendront se briser au banc de la Cours suprême du Canada. Seule une nation avec si peu de fierté et à l'esprit de colonisé comme l'est le Québec, peut se satisfaire d'une telle situation méprisante.

Dans la Presse du 24 août dernier, un sondage sur les 30 ans de la Charte de la langue française au Québec était dévoilé. À la question faite aux anglophones et allophones, *quel est l'aspect le plus négatif de cette charte ?* ils ont répondu à 44% que c'est l'image du Québec qui en a souffert le plus. Est-ce que l'image des neuf autres provinces qui renferment 1 million de francophones est ternie sur la scène mondiale alors qu'ils ne sont pas capables d'offrir des cours universitaires et surtout des soins hospitaliers en langue française à leurs minorités francophones ? Que les québécois et québécoises doivent se soucier de leur image sur la scène internationale alors que nous donnons déjà accès aux

meilleures universités et soins hospitaliers à notre minorité anglophone, tient encore une fois à notre mentalité de colonisé.

Non, définitivement, je ne vois pas comment nous pourrions définir, assumer et faire respecter des *accommodements raisonnables* auprès de nos ethnies minoritaires alors que nous sommes incapables d'assumer pleinement notre identité comme Nation et que nous devons continuellement en référer à la Cour suprême d'un pays, dont nous ne reconnaissons même pas sa Constitution.

Malgré tout le respect que je vous dois, je crois que la présente commission n'est qu'une mascarade. Elle ne fait qu'amuser la galerie. Elle détourne l'attention qui devrait se porter sur les vrais enjeux. L'un de ces vrais enjeux c'est que quoique nous disions, quoique nous fassions, nos choix seront toujours soumis à la Cour suprême du Canada. Les québécois et québécoises se complaisent dans une chimère qui se nomme Canada et votre commission perpétue le sentiment futile que nous devons participer à l'épanouissement d'un pays qui ne reconnaît plus, depuis maintenant 25 ans, l'un de ses peuples fondateurs. Le Québec d'aujourd'hui ne maintient que des liens purement administratifs avec le pays qu'il idéalise. Le Québec est aujourd'hui une Nation sans pays. Le Québec est dans un No man's land. Mais peut-être que cette situation nous conforte, car pour s'affirmer comme souverain il faut avant tout avoir la conviction que nous pouvons apporter une contribution significative au concert des nations. Avons-nous cette conviction ? Au-delà de ce discours entre nous, qui voudraient que nous soyons si distincts, le sommes-nous réellement ? Avons-nous, comme nation française, quelque chose à apporter en terre d'Amérique. Chaque immigrant en sol québécois qui s'identifie à la communauté anglaise ou qui tente par tous les moyens légaux d'ignorer ou de bafouer nos racines françaises est une flèche pointée au cœur de notre nation et contribue à diluer la fierté que nous devrions témoigner à nos ancêtres, lesquels ont su paver dignement la voie à nos sociétés actuelles. **La nation québécoise devrait se trouver un pays fier de faire rayonner la civilisation française en terre d'Amérique, et ce sans ambiguïté, avant de penser à accommoder ses ethnies minoritaires qui la composent.**

Jean Dubé